



**HAL**  
open science

**“ Écrire l’histoire dans les monastères d’Italie centrale  
au XIIe siècle. Chroniques, cartulaires-chroniques et  
documents”**

Laurent Feller

► **To cite this version:**

Laurent Feller. “ Écrire l’histoire dans les monastères d’Italie centrale au XIIe siècle. Chroniques, cartulaires-chroniques et documents”. *L’écriture de l’Histoire au Moyen Âge, (XIe-XVe siècle). Entre contraintes génériques et contraintes documentaires*, E. Anheim, P. Chastang, F. Mora et A. Rochebouet (éd.), 2015, p. 189-206., 2015. hal-02556381

**HAL Id: hal-02556381**

**<https://hal.science/hal-02556381>**

Submitted on 28 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCRIRE L'HISTOIRE DANS LES MONASTERES D'ITALIE CENTRALE XII<sup>e</sup> SIECLE.CHRONIQUES, CARTULAIRES-CHRONIQUES ET DOCUMENTS<sup>1</sup>

La plupart des grands monastères d'Italie centrale, et quelques-uns moins importants, se sont efforcés, au XII<sup>e</sup> siècle, d'écrire leur histoire. Dans l'ordre chronologique, Farfa (1092-1030), le Mont-Cassin (1106-1130), Sainte-Sophie de Bénévent (1119), San Vincenzo al Volturno (1119-1124), San Clemente a Casauria (1170-1182) et San Bartolomeo di Carpineto (1190), ont promu des entreprises d'écriture du passé et de reconstruction historique, donnant naissance à un groupe unique pour l'Italie de documents, les *Chronica*, dont le point commun est la mise en regard, à des degrés divers, des documents diplomatiques et d'une trame narrative<sup>2</sup>. Il fallait pour y parvenir résoudre des problèmes de sélection, de classement et de mise en ordre et affronter aussi les questions formelles de présentation. Les solutions élaborées sont toutes différentes et témoignent de l'inventivité des rédacteurs qui, bien qu'ils se soient peut-être connus entre eux, ont élaboré des solutions originales, adaptées à la situation de leur établissement, sans se servir d'autrui comme d'un modèle.

Pour la plupart édités, ces documents ont donné naissance à une littérature érudite très abondante<sup>3</sup>. Comme il est attendu, les *chronica* ont d'abord servi de carrières de faits ou de minières pour reconstruire et interpréter l'histoire positive de l'Italie centrale. C'est en effet à travers eux que nous sont parvenues la majeure partie des informations concernant la région durant une phase particulièrement critique de son histoire et leur exploitation a pris deux directions distinctes : tout d'abord l'histoire religieuse et politique puis, dans un second

<sup>1</sup> Abréviations : *CF* = *Chronicon Farfense* ; *RF* = *Regestum Farfense* ; *LL* = *Liber Largitorius* ; *LF* = *Liber Floriger* ; *CMC* = *Chronica monasterii casinensis* ; *Chron. Carp.* = *Chronicon Carpinense*

<sup>2</sup> On ne tiendra pas compte ici du *Chronicon Sanctae Sophiae*. Bien qu'étant organisé de manière à donner des informations historiques, il ne comprend pas de narration autonome mais des éléments bruts, non commentés par un *auctor* qui ne se soucie pas d'expliquer ce qu'il fait ni de contextualiser les documents qu'il reproduit.

<sup>3</sup> Seul le cartulaire-chronique de Casauria n'a fait l'objet d'aucune édition récente. Le dossier de Farfa, particulièrement fourni est intégralement édité : *Il Regesto di Farfa compilato da Gregorio da Catino*, I. Giorgi et U. Balzani (éd.), Rome, 1879-1914 ; *Liber Largitorius vel notarius monasterii Pharpensis*, G. Zucchetti (éd.), 1913 *Regesta Chartarum Italiae* ; *Il Chronicon Farfense di Gregorio da Catino*, U. Balzani (éd.), Rome, 1903 [*Fonti per la Storia d'Italia*, 33-34] ; *Il "Liber Floriger" di Gregorio da Catino*, M. T. Maggi Bei (éd.), Rome, 1984 . La chronique de Saint-Vincent-au-Volturne a été éditée dans les années 1920-1930 : *Chronicon Vulturense del monaco Giovanni*, I, V. Federici (éd.), Rome, 1925 FSI n° 58, 59 et 60. La chronique du Mont-Cassin a fait l'objet d'une remarquable édition : *Chronica Monasterii Casinensis*, H. Hoffmann (éd.), Hanovre, 1984, MGH, SS, XXXIV. Quant au Registre de Pierre Diacre, il est en cours d'édition et actuellement sous presse (2014), sous les auspices de l'École française de Rome et de l'Istituto storico italiano per il medioevo par une équipe que dirige Jean-Marie Martin. Ce dernier a publié l'édition du *Chronicon* de Sainte-Sophie de Bénévent : *Chronicon Sanctae Sophiae*, J.-M. Martin (éd.), Rome, 2000 Istituto Storico Italiano per il Medio Evo. Enfin, Berardo Pio a donné une très bonne édition de la chronique de Carpineto : *Alexandri monachi Chronicorum liber monasterii sancti Bartholomei de Carpineto*, B. Pio (éd.), Rome, 2001 *Fonti per la Storia d'Italia (Rerum Italicarum Scriptores, 5)*.

temps, l'histoire économique et sociale<sup>4</sup>. Nous ne disposons pas d'une étude synthétique sur l'ensemble de ces documents nous permettant de définir le rapport à l'écrit que l'existence de ces documents établit.

### *Les monastères d'Italie centrale l'écriture de l'histoire et les documents*

Les *Chronica* nous livrent une très abondante moisson de documents diplomatiques concernant le haut Moyen Âge italien ; ils ont également pour caractéristique de fournir une trame narrative et de donner, pour la période qui va du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, des informations inégalées en quantité comme en qualité. Sans eux, nous ne saurions pratiquement rien des sociétés, des pouvoirs et de la vie économique de l'Italie centrale. Ils ont pourtant été élaborés pour répondre à des sollicitations particulières dont certaines sont bien connues et d'autres peuvent encore être approfondies.

Tous ces monastères n'ont pas une position identique mais tous ont, à l'égard de l'histoire une attitude analogue, voire identique. Les moines de ces établissements se sont efforcés de présenter leur passé comme une totalité dans laquelle narration, cartulaires et archives se répondent. Les différents *Chronica* dont nous allons parler et les travaux qui les entourent sont le signe d'une convergence culturelle évidente de tous les établissements monastiques d'Italie centrale. Celle-ci naît à l'intérieur de l'Église grégorienne, mais peut aussi être dirigée contre elle. Les compilations et les écrits historiques plus synthétiques ont d'abord une série de finalités pratiques : la défense des droits du monastère contre l'aristocratie locale est le premiers<sup>5</sup>. Ils sont les moyens d'un dialogue permanent mené avec cette dernière. Ils sont également, pour certains, des instruments de gestion. Grâce à eux, également, les revendications monastiques de *libertas* peuvent être posées. Celle-ci est d'une grande

<sup>4</sup> Voir le parti qui en a été tiré en particulier par Pierre Toubert, Pierre Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine, du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1973 (BEFAR, 221) (Farfa et Subiaco). Les travaux de U. Longo permettent de remettre en perspective la production du *scriptorium* de Farfa : U. Longo, « Agiografia e identità monastica a Farfa tra XI e XII secolo », dans *Cristianesimo nella storia*, 21, 2000, p. 311-341. Pour une présentation générale, mais ancienne, de la problématique et, en particulier pour le Mont-Cassin et les Abruzzes : Laurent Feller, *Les Abruzzes médiévales : territoire, économie et société en Italie centrale du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1998 (BEFAR n° 300). Pour le Mont-Cassin et la Campanie, nous ne disposons pas de travail synthétique. Mariano Dell'Omo, *Montecassino. Un'abbazia nella storia*, Montecassino, 1999 (Biblioteca della Miscellanea Cassinese, 6) fournit un précieux guide introductif. Pour les problèmes spécifiques du XII<sup>e</sup> siècle, en attendant la publication de l'édition du Registre de Pierre Diacre et de son introduction, voir P. Toubert, *Pour une histoire de l'environnement économique et social du Mont-Cassin*, dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1976, p. 689-702. L'abondant travail fourni autour de San Vincenzo al Volturno depuis les années 1980 n'a pas débouché sur une utilisation critique systématique de la source, et n'a pas suscité d'analyse complète de sa forme et de son contenu. Voir V. Federici, *Ricerche per l'edizione del Chronicon Vulturense del monaco Giovanni*, dans *BISIM*, 53, 1939, p. 147-236.

<sup>5</sup> P. Chastang, *Réforme grégorienne et administration par l'écrit des patrimoines ecclésiastiques dans le Midi de la France (Xe-XIII<sup>e</sup> siècle)*, dans *La réforme "grégorienne" dans le Midi (milieu XI<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècle)*. *Cahiers de Fanjeaux*, n° 48, F. Mazel (éd.), Toulouse, 2014, p. 495-522.

complexité dans la mesure où les attitudes à l'égard de la papauté réformée, et donc à l'égard des institutions renouvelées du Saint-Siège sont loin d'être parfaitement claires.

Ces documents ne sont pas produits dans des contextes politiques identiques, ce qui fait diverger leurs finalités alors que la méthode qu'ils illustrent est la même. Chaque situation est singulière. Au groupe des monastères impériaux, Farfa, Casauria et S. Vincenzo al Volturno, répond celui des monastères indépendants, le Mont-Cassin et Carpineto.

Au moment de la rédaction de leur *chronicon*, S. Vincenzo et Casauria doivent l'un comme l'autre, à plus d'un demi-siècle de distance, faire leurs comptes : ils ont basculé d'un univers politique à un autre en passant sous domination normande, vers 1070 pour S. Vincenzo, en 1140 pour Casauria. Pour le premier, il est passé de la domination princière bénéventaine à la soumission aux Normands : le changement était brutal pour un établissement qui conservait le souvenir et la nostalgie de son passé de monastère impérial, vitrine de la puissance franque et de son influence en terre lombarde<sup>6</sup>. Pour le second, le processus d'intégration aux territoires normands y fut long et difficile et acté seulement en 1140. Dans l'un et l'autre cas, cette rupture oblige à mobiliser les archives ainsi que les travaux effectués sur elles par leurs prédécesseurs, dans une optique de défense résolue des patrimoines monastiques et de l'identité des communautés. Celle-ci se fondait dans le souvenir de la richesse, de la puissance et du prestige de leurs établissements à l'époque carolingienne : ce n'est pas par hasard que le chroniqueur du Volturne a, au XII<sup>e</sup> siècle, inséré comme préface un texte d'Ambroise Autpert, auquel il a adjoint celle de son immédiat prédécesseur le prêtre Pierre et la sienne propre<sup>7</sup>. La nature même de ces contextes fait que la mise en écriture du passé ne pouvait pas avoir d'efficacité pratique immédiate et, notamment, ne pouvait pas permettre la récupération rapide de terres aliénées ou usurpées, voire simplement leur revendication : le cartulaire et la chronique ne permettent pas toujours de dire avec exactitude où elles se situent ni quelle a été leur histoire. Le document apparaît alors comme un mémorial, un témoignage porté davantage face à Dieu que face aux institutions humaines et sans portée pratique immédiate.

Tous ces monastères sont, au XII<sup>e</sup> siècle, soumis par l'autorité pontificale avec laquelle certains, le Mont-Cassin et Farfa sont en conflit mais pour des raisons différentes : le Mont-Cassin artisan et soutien de la réforme de l'Église ne veut pas ou ne peut pas accepter les nouvelles formes de contrôle qui apparaissent dans les années 1120-1130. Farfa est campé,

<sup>6</sup> Voir, parmi l'abondante littérature suscitée par l'intense activité de recherches développée autour du monastère et des fouilles qui s'y sont déroulées depuis les années 1980 F. Marazzi, *San Vincenzo al Volturno fra X e XII secolo. Le "molte vite" di un monastero fra poteri universali e trasformazioni geopolitiche del Mezzogiorno*, Rome, 2011 (Subsidia, 10) : p. 14-24.

<sup>7</sup> F. Marazzi, *San Vincenzo*, cit. à la note 6, p. 20.

dans les années d'activité de Gregorio da Catino, sur des positions philo-impériales qui vont à contre-courant de l'évolution de l'Église. Répercutant sans doute l'opinion des moines de son établissement, il défend avec vigueur la supériorité, au temporel, du pouvoir impérial contre le pouvoir pontifical, moyen pour lui de justifier et de consolider les immunités de Farfa, précisément attaquées, au début du XII<sup>e</sup> siècle, par l'Église romaine<sup>8</sup>. La soumission allait donc, à Farfa comme au Mont-Cassin contre toute l'histoire et les désirs des moines.

Au Mont-Cassin, Pierre Diacre montre, dans un passage impressionnant de la chronique, comment la papauté s'efforce de manipuler l'histoire de l'abbaye pour affirmer son droit à y contrôler les élections abbatiales. Selon Honorius II, en effet, l'abbaye avait été fondée puis refondée par la papauté, les trois abbés constructeurs ou reconstruteurs du monastère (saint Benoît au VI<sup>e</sup> siècle, Petronax au VIII<sup>e</sup> et Aligerne au X<sup>e</sup>), ayant toujours été des agents de la papauté et de l'Église romaine qui est de droit *mater et domina* du Mont-Cassin<sup>9</sup>. Les moines considèrent au contraire que l'élection de l'abbé a toujours été libre et que, s'il existe un lien étroit entre le monastère et la papauté, cela ne signifie aucunement qu'il lui soit soumis<sup>10</sup>. Dans ces conditions, la documentation contenue dans les archives doit permettre d'établir la réalité de l'autonomie monastique, acquise depuis la plus haute antiquité, depuis la fondation par saint Benoît et confirmée depuis : les privilèges impériaux, pontificaux et princiers, de même que l'ensemble des titres de propriété doivent le confirmer. Pour Casauria et S. Vincenzo, leur soumission à la papauté était un moindre mal, voire une protection contre un monde seigneurial hostile et contre un pouvoir laïc, celui des Normands, dont l'avidité en terres faisait plus que gêner les monastères : l'abbé Leonas, commanditaire du cartulaire de Casauria, était également cardinal, preuve de l'étroitesse des liens que la papauté voulait entretenir avec ces établissements situés en territoire normand. Les recompositions sont alors complexes et contradictoires, la situation politique l'étant aussi<sup>11</sup>.

De ce fait, le travail historiographique, auquel se joint également dans la plupart des monastères cités un travail hagiographique et parfois, comme au Mont-Cassin ou à Casauria,

<sup>8</sup> *CF*, I, p. 235. P. Supino Martino, « La produzione libraria negli "sriptoria" delle abbazie di Farfa e di Sant'Eustizio », dans *Il ducato di Spoleto. Atti del IX Congresso internazionale di studi sull'alto medioevo.*, (éd.), Spolète, 1983, p. 581-607 : p. 600. Commentaire de *CF*, II, p. 239-242, sur la défense de l'immunité de Farfa à l'égard de la papauté. M. Stroll, *The Medieval abbey of Farfa, target of papal and imperial ambitions*, Leiden, 1997 ; sur les immunités en général : B. Rosenwein, *Negotiating space. Power, restraint and privileges of immunity in early medieval Europe*, Ithaca, 1999

<sup>9</sup> *CMC*, IV, chap. 89, p. 550-551

<sup>10</sup> *CMC*, IV, chap. 78, p. 543 expose la vision qu'ont les moines de leur relation privilégiée à la papauté. Celle-ci les protège mais n'a pas de droit particulier sur le monastère et aucun droit de présentation ou de contrôle sur les élections abbatiales.

<sup>11</sup> Sur la situation de la propriété monastique dans les Abruzzes et ses modifications durant la conquête normande, L. Feller, *Les Abruzzes médiévales*, p. 723-784 : 753-757, cit. à la note 4.

un programme artistique, sert à consolider la *libertas monasterii*. L'écriture de l'histoire vise à permettre le retour à une situation originelle qui ne doit pas évoluer ou être modifiée : elle sert à nier les effets du passage du temps<sup>12</sup> et à lier le temps des origines et le présent<sup>13</sup> afin d'assurer la stabilité de l'ordre providentiel. De façon paradoxale, l'écriture de l'histoire vise à établir le caractère a-chronique de la vie monastique, figée dans la répétition du même et dans l'assurance de la permanence ou de l'immutabilité comme de l'immutabilité de son statut et de ses droits. Parvenir à ce résultat implique de passer par un processus de canonisation des textes qui en transforme le statut jusqu'à le rendre vrai en permanence pour le lecteur comme pour le scripteur : la continuelle copie des mêmes informations, sous des formats différents parfois, aboutit à en rendre permanente la présence, sous leurs différentes formes scripturales (chroniques, cartulaires, originaux) dans la conscience des moines et de leurs interlocuteurs<sup>14</sup>. Le début de l'entreprise de transcription passe aussi par un état des lieux qui montre une véritable angoisse de la perte et de l'appauvrissement des archives, du patrimoine et de la mémoire qui leur est liée.

#### *Les chronica, l'état des archives et la sélection des documents*

Les prologues des différents cartulaires proposent pour la plupart des *topoi* tout à fait classiques: les documents anciens, dont les plus vieux remontent au VIII<sup>e</sup> siècle, sont devenus difficiles à lire ; ils sont presque tous abîmés par le temps et sont menacés de destruction. Les pertes sont d'abord un fait archivistique qui constitue une menace sur le patrimoine. Ainsi, le fonds de Farfa a été, au IX<sup>e</sup> siècle, divisé en trois parties correspondant à un partage de biens opéré au moment où la communauté se scindait en trois afin de se mettre à l'abri des troubles politiques et sociaux du moment<sup>15</sup>. Sa reconstitution après le retour des moines dans le

<sup>12</sup> M. Späth, *Verflechtung von Erinnerung. Bildproduktion und Geschichtsschreibung im Kloster San Clemente a Casauria während des 12. Jahrhunderts*, Berlin, 2007 ; L. Feller, « La fondation de Casauria et sa représentation iconographique », dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Moyen Âge*, 94, 2, 1982, p. 711-728. ; E. Bradford Smith, *Models for the extraordinary: Abbot Leonas and the Façade of San Clemente a Casauria*, dans *Medioevo: i modelli. Atti del Convegno internazionale di studi, Parma, 27 sett-1<sup>o</sup>ott. 1999*, A. Quintavalle (éd.), Parme, 2002, p. 463-476, *ibid.*, *ibid.*

<sup>13</sup> Une situation analogue existe à Cluny décryptée par P. Chastang : P. Chastang, « Le premier Cluny et l'écrit pratique. Quelques propositions », dans *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, D. Iogna-Prat, M. Lauwers, F. Mazel et I. Rosé (éd.), 2013, p. 95-110

<sup>14</sup> B. Bedos-Rezak, « Towards an archaeology of the medieval charter : textual production and reproduction in Northern French Charters », dans *Charters, cartularies and archives. The preservation and transmission of documents in the medieval West*, A. Kosto et A. Winroth (éd.), Toronto, 2002, p. 43-60 : p. 60. P. Chastang, « Le premier Cluny et l'écrit pratique », cité à la n. 13.

<sup>15</sup> U. Longo, « Agiografia e identità monastica a Farfa tra XI e XII secolo », dans *Cristianesimo nella storia*, 21, 2000, p. 311-341 ; T. Kölzer, « Codex libertatis. Überlegungen zur funktion des "Regestum Farfense" und anderer Klosterchartulare », dans *Atti del 9<sup>o</sup> congresso internazionale di studi sull'alto medioevo.*, (éd.), Spolète, 1983, p. 609-653 ; H. Zielinski, « Gregor von Catino und das Regestum Farfense », dans *Quellen und*

courant du X<sup>e</sup> siècle a été laborieuse. Des pertes se sont produites, aggravées par les politiques foncières d'abbés jugés dilapidateurs. Les moines de Casauria, dans les années 1170, constatent que l'importance de leur chartrier ne correspond pas à celle qu'ils attribuent à leur monastère et le chroniqueur se plaint de ce que la négligence a fait se perdre de nombreux documents, qu'il s'agisse de documents privés ou de préceptes impériaux. Cette perte est parallèle à celle des biens dont ces documents attestaient la possession par le monastère. Il est alors nécessaire de procéder à une remise en ordre des archives, ce à quoi s'attelle le sacriste puis prévôt du monastère, Giovanni di Berardo.

La compilation des cartulaires est ainsi entreprise d'abord dans le souci de préserver et de réorganiser le matériau archivistique accumulé depuis des siècles mais laissé en désordre et menacé de destruction ou de perte. Le cartulariste de Casauria est là-dessus très clair : le prologue de son œuvre contient une esquisse de l'histoire des archives du monastère qui est en fait une histoire de leur appauvrissement continu jusqu'à son intervention<sup>16</sup>. Il s'agit là d'un *topos* : nous savons bien, et les chroniqueurs savent aussi que, en réalité, les archives ont fait l'objet d'un soin constant. Ainsi, à San Vincenzo, la multiplicité des prologues reflète en réalité la continuité du travail archivistique, qui a entraîné des reconstitutions de documents après les destructions et les différents déménagements que la communauté monastique a connus<sup>17</sup>.

La plupart des cartularistes insistent aussi sur les difficultés de lecture des documents, ainsi que sur les difficultés de conservation. Ainsi, Gregorio da Catino dit que les documents des archives sont « *antiquissima vetustate consumpta et a vermibus [...] corrosa* »<sup>18</sup>. À Carpineto, le moine Alexandre se plaint de ce que les documents soient difficiles à lire du fait d'une écriture illisible (« *informis litura calami fecerit ad legendum satis horrenda* »<sup>19</sup>. Il affirme également que l'on n'a pas suffisamment écrit au monastère et que, de ce fait, ses archives sont pauvres, parce que l'on n'a pas passé par écrit les événements notables qui ont pu se dérouler et que même les contrats n'ont pas tous été passés par écrit. Bref, il introduit un thème rare au XII<sup>e</sup> siècle : la pénurie d'écrits n'est pas provoquée par la négligence passive

*Forschungen aus italienischen Archiv und Bibliothek*, 55-56, 1976, p. 361-404 ; P. Supino Martino, *La produzione libraria...* cit. à la n. 8.

<sup>16</sup> BnF, ms lat. fol. 1, Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, II, 2, col. Le fac-simile du cartulaire de Casauria est disponible dans son intégralité en ligne sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84526553/>

<sup>17</sup> F. Marazzi, San Vincenzo, cit. p. 20-21.

<sup>18</sup> RF p. 7

<sup>19</sup> *Chron. Carp.* éd. B. Pio, p.3 : *Cum quaedam instrumenta huius ecclesiae vetustas magna pene consumpserit, quaedam vero informis litura calami fecerit ad legendum satis horrenda et decessorum neglectus diversorum eorum contractuum et variorum eventuum scriptis nulla vel pauca notaverit, nostrorum ideo multos in negotiis huius monasterii scientiae magna dudum coartavit angustia.*

des moines qui auraient mal conservé leurs archives ou les auraient égarés, mais par une négligence active parce qu'ils n'auraient pas passé par écrit l'ensemble des événements survenus aux monastères, qu'il s'agisse de contrats (achats ou *livelli*) ou de faits politiques. Le monastère ne dispose pas ainsi d'éléments informatifs en grand nombre, quelle que soit leur nature. Carpineto est le monastère de cette région qui a le mieux réussi son intégration aux structures du royaume normand avec lequel il est en harmonie, pour ce qui concerne les pratiques de gestion, de classement et de mobilisation des archives<sup>20</sup>.

D'autres monastères ne se trouvent pas dans cette situation, tout au contraire. Farfa comme le Mont-Cassin, au début du XII<sup>e</sup> siècle, ont des chartriers abondants. Celui de Farfa est même celui qui remonte le plus haut dans le temps, puisqu'il nous a transmis une très grande partie des documents italiens d'époque lombarde qui nous sont parvenus et pratiquement tous les documents concernant le duché de Spolète<sup>21</sup>. Gregorio da Catino transcrit dans le *Regeste* environ 1300 documents qui ne sont qu'une sélection dont il est impossible de savoir quelle proportion des chartes conservées au début du XII<sup>e</sup> siècle à Farfa elle représentait. La matière devait abonder, cependant : de nombreux feuillets du *Chronicon Farfense*, la troisième des œuvres écrites par Gregorio après le *Regeste* et le *Liber Largitorius* sont des feuillets palimpsestes. Leur lecture est difficile mais il semblerait bien que, pour certains d'entre eux, ce soient des « anciens titres », des *munimina* qui, rappelant des négoce entre laïques mais ayant été versés au monastère au moment de l'acquisition d'une terre, étaient conservés dans les archives. Gregorio, qui n'a pas toujours bénéficié du soutien actif et surtout de l'appui matériel et financier de l'abbaye a dû se rabattre sur ce procédé pour se procurer les feuillets de parchemin dont il avait besoin<sup>22</sup>. Il n'est pas exclu qu'il ait choisi des documents qui n'avaient pas vocation à être conservés et qu'il a prélevés dans un stock de parchemins qu'il destinait au rebut les pièces matériellement nécessaires à l'écriture du *Chronicon*.

Au Mont-Cassin, le problème posé aux cartularistes était identique. Rappelons que le fonds est encore l'un des plus riches d'Europe et que sur les milliers de documents qui s'y trouvaient dès le XII<sup>e</sup> siècle, Pierre Diaire n'en a retenu que 716 dont 649 ont survécu jusqu'à nos jours et se trouvent encore dans les archives<sup>23</sup>. Il n'a pas été immédiatement considéré : le

<sup>20</sup> W. Holtzmann, « The Norman royal charters of S. Bartolomeo di Carpineto », dans *Papers of the British School at Rome*, XXIV, 1956, p. 94-100.

<sup>21</sup> H. Zielinski, « The transmission of lombard documents (to 774) », dans *Charters, cartularies and Archives. The preservation and transmission of Documents in the Medieval West*, A. Kosto et A. Winroth (éd.), Toronto, 2002, p. 33-42

<sup>22</sup> P. Supino Martini, « La produzione libraria », p. 602, cit. à la n. 8.

<sup>23</sup> P. Chastang, L. Feller et J.-M. Martin, « Autour de l'édition du Registrum Petri Diaconi. Problèmes de documentation cassinésienne : chartes, rouleaux, registre », dans *Mélanges de l'École Française de Rome, Moyen Âge*, 2009, p. 99-135 : p. 107.



projet historiographique de Léon d'Ostie, l'auteur de la Chronique du Mont-Cassin, est, à l'origine, limité et autre. Il est même d'une extrême banalité, puisque la commande passée par l'abbé Oderisius à Léon d'Ostie est celle d'une simple *vita* du plus illustre personnage du XI<sup>e</sup> siècle cassinésien, l'abbé Didier. C'est en réfléchissant à ce travail que Léon entreprend la rédaction d'une chronique du monastère<sup>24</sup>. Il a du en effet chercher dans les documents d'archives des renseignements que les sources narratives ne lui donnaient pas ; il n'existait avant lui, dit-il, aucune tradition historiographique sur le monastère. Si celui-ci avait produit de grands historiens, dont Paul Diacre, il ne s'était pas soucié d'établir des *Gesta Abbatum* ni de passer par écrit les événements n'intéressant que le monastère. Il existait certes des listes d'abbés, mais il n'y avait pas d'histoire du monastère, aussi dut il l'écrire avant de pouvoir envisager de raconter la vie de Didier. Il le fit avec la documentation qui était à sa disposition, c'est-à-dire en mobilisant les actes privés et publics présents dans les archives et en construisant son fil narratif à partir de là<sup>25</sup>. Et, en relisant sa première mouture, dans les années 1110, il la compléta en intégrant à son manuscrit l'analyse du plus de documents diplomatiques qu'il était possible. Il en résulta une seconde version, très proche dans le temps de la première, mais qui ajoutait un nombre considérable de résumés de textes tirés des archives, au point que, fréquemment, le fil narratif se ramène au résumé des actes retrouvés<sup>26</sup>. Le chroniqueur n'entend pas d'abord établir des droits, ni faire mémoire de ceux-ci, mais rappeler que l'histoire du monastère et de ses abbés est indissociable de l'histoire de ses possessions et qu'elle forme un tout. Cela l'amène, lui aussi, à sélectionner les documents qu'il cite et résume, selon des critères qu'il n'explique pas, mais qui doivent être liés à ce qu'il estime être leur importance pour le monastère. Il ne se limite en tout cas pas aux seuls documents d'autorité, privilèges impériaux et princiers ou bulles pontificales, mais puise aussi dans le stock presque infini des actes privés. En mentionnant ces actes dans sa chronique, Léon d'Ostie en change le statut, transformant des actes diplomatiques en narration. Il considère alors non pas la valeur juridique du texte mais sa valeur d'événement. En dehors même du contenu des donations ou des *livelli* concédés, la rédaction et la remise des actes devait en effet donner lieu à un ensemble de gestes et de rituels s'apparentant à des cérémonies plus ou moins solennelles appelées à faire date, c'est-à-dire à pendre valeur de fait

<sup>24</sup> *Chronica Monasterii Casinensis*, éd. H. Hoffmann, MGH, XXXIV, p. 3-10.

<sup>25</sup> H. Hoffmann, « Die älteren Abtlisten von Montecassino », dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 47, 1967, p. 224-354.

<sup>26</sup> H. Hoffmann, « Chronik und Urkunde in Montecassino », dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 51, 1971, p. 93-206 ; il en résulte un manuscrit surchargé d'insertions et très fortement annoté, qui est le manuscrit de travail de Leone Ostiense, aujourd'hui conservé à Munich : A. M. Fagnoni, « Un cronista medievale al lavoro », dans *Scripta Philologica*, 2, 1977, p. 51-129.

historique pour le monastère qui les recevait. Les questions relatives à l'accroissement du patrimoine comme celles touchant à sa gestion sont alors considérées comme des faits historiques dont il faut faire mémoire non seulement pour protéger les possessions mais aussi parce qu'elles sont partie constitutives de l'histoire de l'établissement. Il existe enfin, évidemment, une dimension liturgique à ces mentions : entretenant la mémoire des acteurs, elles permettent d'insérer plus aisément les noms des auteurs des donations dans les intentions de prière des moines. La reproduction des noms sur des écrits multipliés est également un moyen de maintenir présent à la surface des choses le passé de l'abbaye et la mémoire de ses bienfaiteurs.

*Les chronica : la réorganisation des archives selon une trame temporelle*

La production de *chronica* relève d'une démarche de sauvegarde de la mémoire. Elle sert aussi à rappeler, pour les protéger, les droits, possessions et dignités des monastères. Elle prend place dans des programmes qui aboutissent à produire des ensembles documentaires textuels, ou non, cohérents : au Mont-Cassin, la compilation du cartulaire est contemporaine de la gravure sur les portes de bronze de l'abbatiale d'une liste des possessions de l'abbaye. À Casauria, où l'abbé Leonas fit faire également des portes de bronze sur lesquelles il fit graver la liste des *castra* de l'abbaye, la compilation du cartulaire accompagne un programme de sculptures sophistiqué qui, retraçant l'histoire des origines du monastère établit la nature de ses prétentions<sup>27</sup>.

Les titres des ouvrages, lorsqu'ils en portent, donnent des indications, mais c'est la structure même de l'œuvre qu'il faut interroger. Gregorio da Catino a ainsi intitulé le volume que, par commodité, on appelle *Regestum Farfense, Liber gemniagraphus id est memoria descriptionis terrarum*. Le *Regestum* est un registre de grand format dans lequel Gregorio a transcrit environ 1300 documents concernant les acquisitions de terres ainsi que leurs éventuelles confirmations ou accroissement par des diplômes impériaux et leur consolidation par des immunités. Gregorio da Catino a ensuite compilé un second cartulaire contenant exclusivement les contrats agraires concédés par le monastère. Il l'appelle, *Liber Largitorius sive notarius monasterii Pharphensis* et le dote d'une préface dans laquelle il fait allusion au cartulaire précédente qu'il l'appelle cette fois *liber cleronomialis id est hereditatis Pharphensis ecclesie*<sup>28</sup>. L'accent est mis sur la propriété et sa transmission, l'une et l'autre

<sup>27</sup> L. Feller, *Les Abruzzes médiévales*, p. 47-83 : 63-74, cit. à la n. 4.

<sup>28</sup> *RF*, II, p. 7 et *LL*, p. 5.

étant, comme l'a souligné T. Kölzer, liées<sup>29</sup>. Il est toutefois patent que Gregorio da Catino, en choisissant de compiler deux volumes et de séparer deux types d'actes, a choisi de privilégier la commodité de la consultation, en utilisant de façon implicite les deux catégories de propriété et d'exploitation. Dans les deux volumes, les documents sont classés par ordre chronologique. Le temps apparaît donc ici comme l'élément devant organiser les archives qui, de ce fait, deviennent un lieu de mémoire autant que de gestion. Le choix de l'ordre chronologique présente en effet comme inconvénient de disloquer les dossiers domaniaux et de mettre de côté la question de la gestion du territoire, pour lui préférer celle de la mémoire : de ce point de vue, les cartulaires et les chroniques d'Italie centrale apparaissent comme décalées ou déphasées par rapport aux documents analogues produits en France, par exemple à Cluny. Leur effet, sinon la vocation, est d'accélérer un processus de territorialisation qui mette en avant la protection de l'espace, alors que c'est ici le temps qui est privilégié comme s'il n'était pas possible d'atteindre directement les terres dont la propriété est réaffirmée et revendiquée<sup>30</sup>.

La Chronique à proprement parler n'est que le troisième travail de Gregorio da Catino. Il y porte les registres des actes qu'il a déjà transcrits, donnant par là-même une entrée commode et rapide permettant de retrouver les documents, à condition de savoir les situer dans le temps. Il ne se contente évidemment pas de cela, puisqu'il insère aussi dans le *Chronicon* les éléments de narration à sa disposition dans le *scriptorium* au début du XII<sup>e</sup> siècle, notamment les récits ayant trait aux fondations du monastère, l'une mythique au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle, l'autre plus vraisemblable au VIII<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Le rapprochement des récits de fondation et des documents permet de consolider la thèse défendue par Farfa : le monastère a été fondé sur les biens propres de laïcs, pas sur des terres publiques (*non de publico*) et cela justifie qu'il soit situé en dehors de l'autorité de l'Église romaine. C'est l'histoire qui est destinée ici à faire preuve. Autant que le document écrit, la place de celui-ci dans le temps établit son autorité et doit garantir son efficacité.

Le quatrième et dernier volume par Gregorio da Catino, le *Liber Floriger*, vise à rendre possible la restitution d'un ordre topographique et donc à permettre le passage de l'organisation temporelle de la mémoire à l'ordre spatial de la gestion : le classement chronologique ne permet en effet pas de retrouver aisément les lieux que l'on cherche, si l'on

<sup>29</sup> T. Kölzer, « *Codex Libertatis* » ; p. 619, cit. à la n. 15.

<sup>30</sup> P. Chastang, « Le premier Cluny »... cit. à la note 13. Id. « Réforme grégorienne et administration par l'écrit », cit. à la n. 5

<sup>31</sup> Ces récits particulièrement complexes ont fait l'objet d'études nombreuses. Voir P. Supino Martino, « La produzione libraria » cit. à la n. 8 et, plus récemment, U. Longo, « Agiografia e identità monastica »... cit. à la n. 4.

n'a pas déjà une connaissance approfondie du document. Gregorio da Catino a alors recours à l'ordre alphabétique, ce qui est une innovation méthodologique considérable qui ne sera retrouvée qu'au XIII<sup>e</sup> siècle par les universitaires parisiens. Il compile, avec le *Liber Floriger*, un index aux trois précédents volumes dont l'originalité est d'être alphabétique, seule façon d'organiser le passage du temps à l'espace ou au territoire.

Même si sa réalisation a pris plus de quarante ans (de 1092, début de la rédaction du Regeste aux années 1130, période de la compilation du *Liber Floriger*), l'œuvre du chroniqueur de Farfa est parfaitement cohérente. Les solutions élaborées par Gregorio ne sont pas seulement des solutions techniques à des questions archivistiques. Certes les documents sont devenus illisibles, certes ils sont menacés par la corruption de la vieillesse et il faut, pour pouvoir y avoir de nouveau accès, élaborer de nouveaux supports. Mais, ce que fait Gregorio dans toute son œuvre revient à réorganiser et à restructurer la mémoire documentaire de sa communauté en la disposant le long d'un fil narratif qui se substitue certainement à une organisation topographique des archives. Cela vaut pour l'ensemble des *chronica*, même si les formules de présentation et d'édition élaborées varient fortement d'un établissement à l'autre.

Le Mont-Cassin et Casauria fournissent deux autres possibilités, qui témoignent de la difficulté qu'il y a eu à penser la transposition d'une organisation spatiale à une organisation temporelle de la mémoire documentaire.

On a vu que, au Mont-Cassin, Léon d'Ostie avait en quelque manière hésité sur la nature même de son projet ou plutôt qu'il n'en avait pas immédiatement mesuré les incidences. Toutefois, glisser de l'écriture d'une *vita* à celle de l'histoire d'un monastère et donc de l'histoire d'un individu à celle d'une communauté dans le temps ne va pas de soi. En même temps, ce travail, quelque indispensable qu'il fût ne suffisait pas et ne pouvait pas se substituer à une cartularisation des archives : c'est le problème qu'affronte Pierre Diacre qui, pour donner plus d'autorité à la chronique recourt à cette opération dont la finalité est de parachever la canonisation des documents jugés importants. Le choix des cartularistes du Mont-Cassin est en effet de privilégier d'abord des types documentaires, puis des dossiers domaniaux ou territoriaux<sup>32</sup>. Autrement dit, au Mont-Cassin, les archivistes rentrent, dans les années 1130, dans le modèle commun qui consiste à mettre en avant le territoire et non la mémoire des actes ordonnées selon un fil chronologique.

<sup>32</sup> P. Chastang et L. Feller, « Classer et compiler : la gestion des archives du Mont-Cassin au XII<sup>e</sup> siècle », dans *Écritures de l'espace social. Mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*, D. Boisseuil, P. Chastang, L. Feller et J. Morsel (éd.), Paris, 2010, p. 345-368.

Ce travail fut effectué entre 1130-1133 par Pierre Diacre qui fit basculer le contenu documentaire de la chronique en un cartulaire. Ayant établi la liste des documents utilisés par Léon d'Ostie<sup>33</sup>, il les classa dans un autre ordre, et les recopia dans le registre, le plus souvent in extenso. De cette opération de conversion, il reste un vestige sous la forme d'une liste de documents tous présents à la fois dans la chronique et dans le cartulaire mais classés selon l'ordre adopté par Pierre Diacre pour son registre, le rouleau V2. Une fois achevé le cartulaire, le Mont-Cassin eut à sa disposition un ensemble documentaire du même type que celui de Farfa mais ayant connu une forte évolution, puisqu'il finit par mettre en avant l'organisation spatiale de la seigneurie au lieu de sacrifier sa présentation chronologique. La défense des droits du monastère passait à ce moment, dans les années 1130, par la mise à la disposition du monastère d'un instrument de consultation pratique. Celui-ci, au demeurant, servit effectivement en 1137 lors de la préparation du grand diplôme octroyé par Lothaire III au Mont-Cassin, qui fut la grande affaire de Pierre Diacre.

À San Clemente a Casauria, les choses sont allées différemment. Le monastère disposait de deux ensembles hétérogènes, les *munimina*, les anciens titres, et les documents postérieurs à 873 où le monastère était acteur. Ces deux ensembles avaient vraisemblablement été conservés sous la forme de registres séparant les types documentaires : les donations et les contrats agraires étaient séparés dans les archives et avaient peut-être été insérés dès l'origine dans des registres. Il est à peu près assuré, de plus, qu'un proto-cartulaire avait été élaboré dans les années 1020<sup>34</sup>. Giovanni di Berardo décida de conserver les deux masses, d'importance à peu près équivalente (1100 *munimina* et 1000 *instrumenta*)<sup>35</sup>. La première série, celle des *munimina*, fut classée par ordre topographique, c'est-à-dire par dossier domaniale, selon une géographie qui était celle du IX<sup>e</sup> siècle et n'avait plus cours au XII<sup>e</sup> siècle : la réorganisation territoriale du X<sup>e</sup> siècle a rendu l'utilisation des cadres géographiques du XII<sup>e</sup> siècle totalement impraticable, les toponymes anciens ayant pour une grande part disparu et ayant laissé la place à une géographie dominée par les *castra* et non plus par les anciennes circonscriptions qu'étaient les *casalia* ou les *curtes*<sup>36</sup>.

<sup>33</sup> P. Chastang, L. Feller et J.-M. Martin, « Autour de l'édition du *Registrum Petri Diaconi* ». cit. note 21.

<sup>34</sup> L. Feller, *Les Abruzzes*, p. 79-81.

<sup>35</sup> L. Feller, « Le cartulaire-chronique de S.Clemente a Casauria », dans *Les cartulaires (Actes de la Table Ronde des 5-7 déc.1991, Paris)*, O. Guyotjeannin, L. Morelle et M. Parisse (éd.), Paris, 1993, p. 261-277

<sup>36</sup> L. Feller, « L'organisation de l'espace abruzzais entre IX<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », dans *Une région frontalière au Moyen Âge. Les vallées du Turano et du Salto entre Sabine et Abruzzes*, E. Hubert (éd.), Actes du colloque tenu à Collalto Sabino les 5-7 juillet 1996, 2000, p. 243-269, L. Feller, « Paysages et cadres de vie dans les Abruzzes durant le haut Moyen Âge », dans *La storia dell'alto medioevo italiano. (VI-X sec.) alla luce dell'archeologia (Atti del Convegno internazionale di Siena, 2-6 dicembre 1992)*, R. Francovich et G. Noyé (éd.), Sienna, 1992, p.217-230.

L'*incastellamento* a eu des effets pratiques importants sur le paysage abruzzais. La seconde partie, en revanche, fut classée dans un ordre chronologique strict, pratiquement sans erreur. Pour évoluer entre les parties et entre les documents, Giovanni di Berardo élaborait une indexation systématique de la première partie. Celle-ci fut subdivisée en chapitres, chacun d'entre eux étant numéroté, tous les documents recevant à leur tour un numéro d'ordre à l'intérieur du chapitre, la rubrique indiquant le lieu-dit à l'intérieur de l'ensemble topographique considéré. L'index, à la différence de la rubrique, donne une brève analyse du contenu de l'acte. Dans la marge extérieure, toujours dans la première partie, de grandes lettres majuscules donnent l'initiale du comté dans lequel on se trouve. Enfin, dans la marge intérieure court un récit qui, dans la première partie, concerne essentiellement la fondation. Dans la seconde partie, le dispositif d'aide au lecteur est plus simple. En tête de page, les initiales de l'empereur (L.I. pour *Ludovicus imperator*) sur la page de gauche, et sur la page de droite, en regard, celles de l'abbé (R.A. pour *Romanus abbas*). De la sorte, il est aisé grâce à la rubrique, aux noms des souverains et des abbés ainsi qu'aux éléments décoratifs qui parsèment le manuscrit, de trouver les documents que l'on cherche, à condition de savoir à peu près de quelle époque ils datent. La chronique à proprement parler, toujours dans la marge interne, ne couvre que la deuxième partie. Elle répète et parfois commente les actes contenus en pleine page. Elle part de la fondation et arrive aux temps contemporains est toujours placée en regard des documents transcrits. Cette présentation est, du point de vue éditorial, un véritable chef-d'œuvre. Il n'y a pas d'intégration du document d'archive au texte narratif, mais mise en parallèle, chacun conservant, à l'intérieur du *codex*, un statut différent, parfaitement intelligible et identifiable. L'ensemble, ici, a été pensé d'un seul bloc et exécuté d'un seul jet.

### *Conclusion*

L'écriture de l'histoire dans les grands monastères d'Italie centrale au XII<sup>e</sup> siècle présente plusieurs grands traits communs. Écrivant au plus près des documents d'archives, les chroniqueurs proposent une histoire ramenée à l'étendue du patrimoine du monastère et s'efforcent, autant qu'ils le peuvent, mais aussi autant qu'il est nécessaire, de faire converger une histoire largement locale avec les grandes tendances de l'histoire contemporaine. Pour tous, cela signifie parler des liens avec les pouvoirs laïcs, qu'il s'agisse de l'aristocratie latiale ou des Normands. Les moines doivent aussi préciser la position de leur monastère à l'égard de la papauté et trouver leur place dans une structure ecclésiale fortement modifiée par sa réforme. Les chroniqueurs jouent ainsi sur les échelles de présentation et de narration afin de

rendre infrangibles les positions de leurs monastères respectifs. Les stratégies narratives, à chaque fois différentes, mettent toutes en œuvre un processus de canonisation des documents d'archives dans laquelle la narration historique joue un rôle central, parce qu'elle permet de rapprocher et de rendre égaux en dignité des types documentaires de nature différente (quoi de commun en effet entre un diplôme impérial et une donation portant sur quelques arpents de terre ?) en les plaçant à l'intérieur d'un récit dont l'effet littéraire est de produire une réalité indifférenciée ou non hiérarchisée. Malgré leur sophistication, ces dispositifs n'eurent aucun effet concret et fonctionnèrent davantage comme des mémoriaux que comme des moyens de renforcer la position juridique, économique ou politique des établissements concernés.

Laurent FELLER

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Institut Universitaire de France

UMR 8589/Lamop